## **2022/33** EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THONAC

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre, à 19h00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian GARRABOS Maire de THONAC.

## Date de Convocation: 07/12/2022

<u>Étaient Présents</u>: M. Christian GARRABOS Maire, M. Guillaume ARCHAMBEAU, M. Patrick LE MELLEDO, Mme Magali TERUEL, M. CULINE Sébastien, <del>M. MIDDEGAELS Alain</del>, M. CERF Cyril, <del>Mme Claudine LAWARREE MALOYER</del>, M. Harold ECLAIRCY.

## Etaient absents:

**Etaient Absents excusés**: Madame Claudine LAWARREE MALOYER ayant donné procuration à Monsieur Christian GARRABOS, Monsieur Alain MIDDEGAELS ayant donné procuration à Monsieur Cyril CERF

Secrétaire de séance : Harold ECLAIRCY

## OBJET : SORTIE DU PATRIMOINE COMPTABLE DES BIENS MEUBLES RÉFORMÉS DE LA COMMUNE DE THONAC

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 1111-2 et L. 2312-1,

Vu l'instruction budgétaire M14 qui a posé le principe d'une responsabilité conjointe de l'ordonnateur et du comptable pour le suivi des immobilisations,

Vu la circulaire NOR INTB1501664J du 27 mars 2015 relative aux modalités de recensement des immobilisations et à la tenue de l'inventaire et de l'état de l'actif,

Considérant les obligations qui incombent à l'ordonnateur de tenir un inventaire comptable permettant un suivi exhaustif des immobilisations de la Commune, ainsi qu'au comptable de tenir en parallèle un état de l'actif du bilan,

Considérant la nécessité de mettre en concordance l'état de l'actif et l'état de l'inventaire de la Commune, suite au passage à la nomenclature M57 à compter du 01/01/2023,

Considérant que l'ajustement de l'état de l'actif (comptable) et de l'inventaire (ordonnateur) vise à donner une image fidèle du patrimoine de la Commune,

Dans l'exercice de ces compétences, la Commune a constitué un patrimoine mobilier. Elle est donc propriétaire d'un certain nombre de biens meubles, qu'elle acquiert au fil des ans. Certains de ces biens sont aujourd'hui obsolètes, hors d'usages et souvent totalement amortis. Ils doivent alors être retirés de l'inventaire

comptable, document comptable dénombrant et évaluant pécuniairement l'ensemble du patrimoine, bien par bien. Les biens meubles concernés par une sortie du patrimoine recensés figurent dans une liste ci- annexée mentionnant la nature comptable, la date d'acquisition, le numéro d'inventaire et la valeur d'acquisition.

Sur le plan comptable, cette procédure est non budgétaire et n'imputera pas les comptes de la Commune. Seul le compte de gestion sera modifié. Le bien est sorti de l'actif pour sa valeur nette comptable

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents :

- d'autoriser la sortie de l'inventaire des biens meubles cités en annexe,
- de valider les valeurs nettes comptables des biens à sortir de l'inventaire comme suit :

THONAC_2022		Opération de réforme de l'actif Communal		
N°Compt e	<b>N°Inventaire</b>	Désignation du Bien	Date Acquisition	Valeur Brute
21318		Autres bâtiments publics		9284,29
21318	1048	Travaux électriques salle des fêtes	31/12/2002	7960,29
21318	1075	Scène salle des fêtes	31/12/2003	591,69
21318	1076	Scène salle des fêtes	31/12/2003	732,31
2151		Réseaux de voirie		3053,28
2151	1052	Bacs en pierre	12/08/2003	345,17
2151	1089	Bacs pierre	24/02/2003	460,22
2151	1085	Coffret kit hilti md 20	05/06/2003	1013,61
2151	200821510001	Dépose cabine travaux RD 706	26/03/2008	1234,28
21534		Réseaux électrification		4678,81
21534	1146	Electricité salle des fêtes	31/12/2006	3875,82
21534	177	Travaux électricité salle des fêtes	02/08/2006	802,99
21561		Mat. outil incendie déf. Civ. Mat. roulant		404,18
21561	1007	Alarme salle des fêtes	06/10/1997	404,18
21571		Mat. outil voirie mat. roulant		791,93
21571	1018	Panneaux information	25/03/1998	791,93
21578		Autre mat et outillage de voirie		1478,75
21578	1036	Container ordures ménagères	26/02/1999	711,64
21578	1082	Pulvérisateur	16/10/2003	231
21578	21578200801	Colonne à verres	17/07/2008	536,11
2158		Autres instal. Mat. outil techn.		16129,37
2158	1157	Téléphone optipoint 500	14/08/2007	559,25
2158	13	Conteneurs-bancs-tables-frigo	01/01/1996	15570,12
2183		Mat bureau mat informatique		31894,42
2183	1005	Participation informatique	13/06/1997	190,56
2183	1008	Fax 330	15/11/1997	539,61
2183	1020	Photocopieur Toshiba + meuble	28/01/1998	3833,35
2183	1035	Matériel informatique	10/12/1999	2798,25
2183	1027	Fax jet encre Samsung sf3100	06/11/2000	318,62
2183	1049	Matériel informatique micro	12/08/2003	2185,09
2183	1078	Modem graveur	16/12/2003	191,36
2183	1115	Matériel informatique	07/04/2006	1494,82
2183	1154	Imprimante + relieuse	15/06/2007	468,88

2183	15	Matériel mobilier admin + standard tel	01/01/1996	12326,35
2102	200921920001		26/02/2009	2565.70
2183	200821830001	Ordinateurs école	26/03/2008	3565,78
2183	20082183002	Moniteur pc bureau maire	18/04/2008	503,52
2183	21832008003	Pc bureau du maire	18/04/2008	1131,42
2183	21832009001	Pc portable maire	02/02/2009	1368,48
2183	21832009002	Ordinateur HP dc 5850	04/03/2007	978,33
2184		Mobilier		2263,33
2184	1021	Table salle des fêtes	05/06/1998	364,03
2184	1022	Support lave-vaisselle	02/06/1998	220,62
2184	1104	Réfrigérateur Fagor fs18la	06/07/2004	350
2184	35	Fax mairie je1835c	08/11/2005	228,36
2184	200821840001	Réfrigérateur salle des fêtes	29/05/2008	1100,32
2188		Autres immobilisations corporelles		12764,92
2188	1002	Signalisation routière	24/01/1997	376,39
2188	1009	2 bacs 1100 litres	30/09/1997	1056,05
2188	1105	3 registres Etat civil	16/04/2004	430,56
2188	1147	Digitalisation plans rd706	31/12/2006	926,9
2188	1151	Matériel de chauffage salle des fêtes	30/07/2007	3601,04
2188	16	Matériels mobiliers scolaires	01/01/1996	1402,62
2188	1023	Turbo tondeuse Agrimaster	23/09/1998	4971,36
	82743,28			

<sup>-</sup> de demander au trésorier principal de SARLAT LA CANEDA, comptable de la commune de THONAC, de procéder aux écritures non budgétaires nécessaires à l'ajustement de l'actif.

Monsieur le Maire précise que les biens inventaires n° 1048, 1146 et 177, concernant des travaux électriques à la salle des fêtes n'ont plus lieu d'être au regard de la réhabilitation totale de ladite salle en 2019.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus.

Pour copie conforme, Thonac, le 15/12/2022 Le Maire, Christian GARRABOS.

En vertu de l'article 2 de la loi du 02 juillet 1985. Certifie exécutoire par le Maire le : 15/122022

Reçu en S/Préfecture le : Publié et Notifié le : 15/12/2022

Le Maire,

Christian GARRABOS.